

La nouvelle directive européenne sur le droit à la réparation?: réparer plutôt que remplacer

20 novembre 2026, 10:00

Katrien Meuwis

Ce que cette législation européenne signifie pour votre entreprise

Le paysage réglementaire européen évolue rapidement. Dans le cadre du Pacte vert pour l'Europe, l'Union européenne a introduit plusieurs initiatives législatives qui soutiennent la transition vers une économie plus circulaire. Celles-ci comprennent le règlement sur l'écoconception des produits durables (ESPR), la directive sur le droit à la réparation, la directive visant à donner aux consommateurs les moyens d'agir en faveur de la transition écologique et la proposition de directive sur les allégations environnementales.

Ces initiatives portent sur différents aspects du cycle de vie des produits. L'ESPR fixe des exigences propres à chaque produit en matière de durabilité, de longévité et de réparabilité. La directive sur le droit à la réparation, officiellement la directive (UE) 2024/1799 relative au droit à la réparation, complète ces exigences en ciblant la phase après-vente et en privilégiant la réparation au remplacement. La directive visant à donner aux consommateurs les moyens d'agir en faveur de

la transition écologique et la proposition de directive sur les allégations environnementales visent à aider les consommateurs à prendre des décisions d’achat plus éclairées et plus durables.

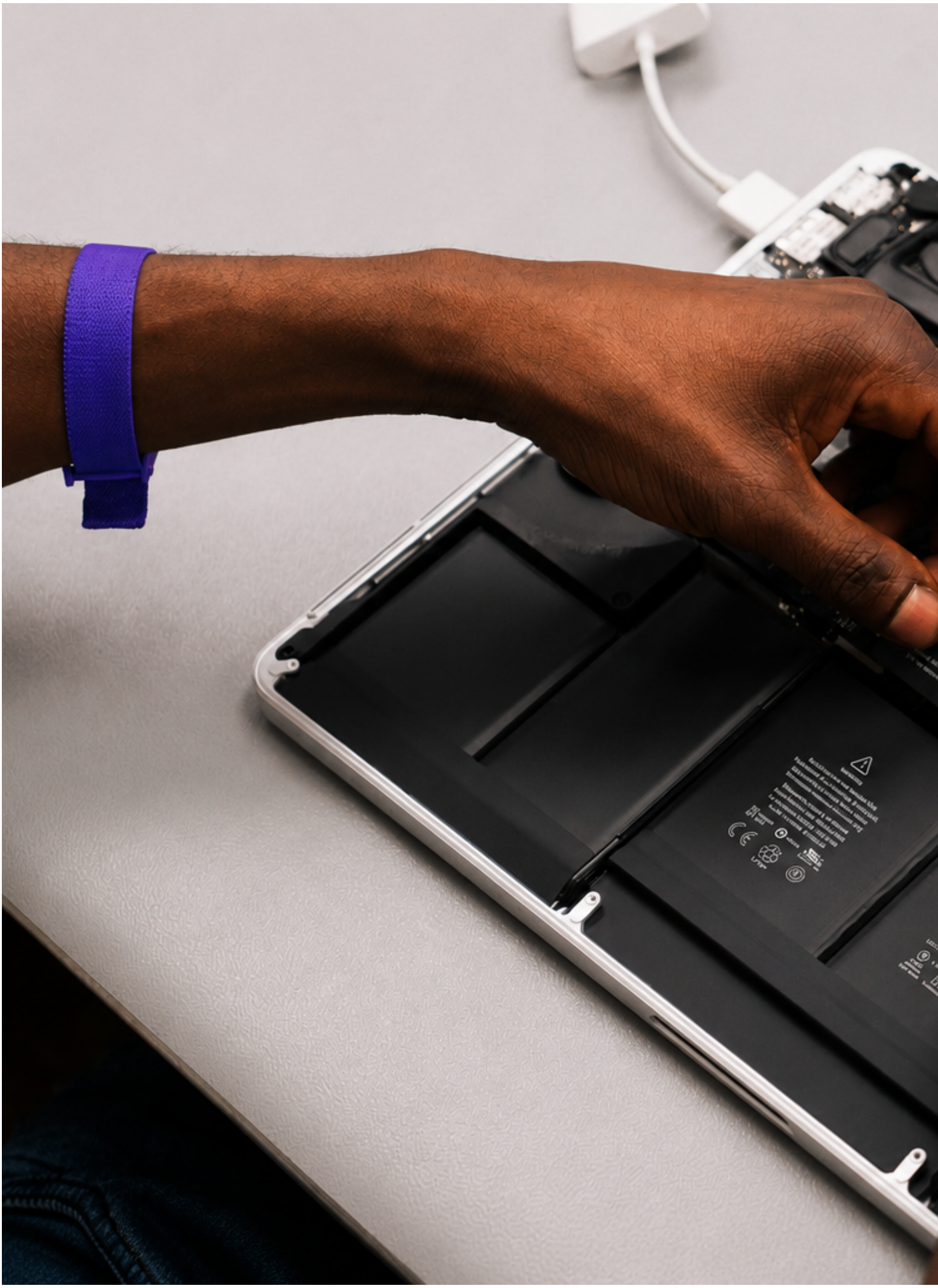
Réparer davantage, remplacer moins, produire moins de déchets

Les États membres de l’UE devant appliquer les règles nationales transposant la directive sur le droit à la réparation, souvent appelée «?EU Repair Act?», cet article examine de plus près les conséquences de cette législation pour les fabricants et les opérateurs économiques.

Par cette directive, l’Europe entend accélérer la transition vers une **économie circulaire** dans laquelle les produits durent plus longtemps, génèrent moins de déchets et consomment moins de matières premières.

Pendant de nombreuses années, les produits sont devenus de plus en plus difficiles ou coûteux à réparer en raison de l’indisponibilité des **pièces de rechange**, de logiciels limitant les possibilités de réparation ou simplement parce que remplacer un produit coûtait moins cher que le réparer.

La directive introduit de nouveaux droits pour les consommateurs et des obligations de réparation pour certaines catégories de produits. Toutefois, de nombreuses exigences techniques détaillées concernant la réparabilité, les pièces de rechange et les informations relatives à la réparation sont définies dans des textes européens distincts, propres à chaque produit. C’est notamment le cas du règlement sur l’écoconception des produits durables (ESPR) et de ses mesures d’application spécifiques. La directive sur le droit à la réparation complète donc ces règles en renforçant le droit des consommateurs à la réparation et en introduisant des obligations correspondantes pour la phase après-vente.



Pourquoi cette législation marque-t-elle un tournant??

Cette directive constitue une étape importante du cadre plus large de l'UE en faveur de l'économie circulaire. Jusqu'à présent, de nombreuses entreprises n'étaient pas légalement tenues de réparer leurs produits après l'expiration de la période de garantie. En vertu de la directive, les fabricants de certaines catégories de produits couvertes par la législation européenne sur la réparabilité, comme les appareils électroménagers et les dispositifs de mobilité, devront proposer des services de réparation pendant plusieurs années après la vente, sauf si la réparation est impossible. Les obligations exactes dépendent de la catégorie de produits concernée et de la législation européenne applicable.

La directive renforce également le droit des consommateurs à la réparation en rendant celle-ci plus simple, plus transparente et plus accessible. Elle prévoit un formulaire européen d'information sur la réparation ainsi qu'une plateforme européenne en ligne où les consommateurs pourront facilement trouver des services de réparation et des vendeurs de produits reconditionnés. En outre, les consommateurs qui choisissent la réparation pendant la période de garantie légale bénéficieront d'au moins douze mois de garantie supplémentaires. Cette prolongation de la période de garantie légale pourrait avoir des effets plus immédiats pour de nombreuses entreprises qui vendent des biens de consommation.

Quelles obligations s'appliquent à votre entreprise??

Les entreprises qui mettent des produits sur le marché de l'UE doivent d'abord déterminer si ces produits sont couverts par la législation européenne applicable en matière de réparabilité et quelles obligations leur incombent. Celles-ci dépendent de la catégorie de produits et de la législation européenne correspondante, notamment de l'ESPR et de ses mesures d'application.

Le cas échéant, les fabricants doivent respecter les exigences applicables en matière de réparabilité, de services de réparation, de pièces de rechange et d'informations sur les réparations.

Enfin, les entreprises doivent déterminer si des restrictions logicielles, des verrous numériques ou des clauses contractuelles risquent de créer des obstacles injustifiés à la réparation. Des restrictions pourront encore être appliquées pour des raisons de sécurité, de cybersécurité ou de propriété intellectuelle, à condition qu'elles soient objectivement justifiées.

À l'heure actuelle, l'obligation de réparation imposée aux fabricants concerne certaines catégories de produits de consommation couvertes par la législation européenne sur la réparabilité. Il s'agit notamment des smartphones, des tablettes, des lave-linge, des lave-vaisselle, des réfrigérateurs, des écrans électroniques, des aspirateurs et de certains produits contenant des batteries destinées aux moyens de transport légers, tels que les vélos et les trottinettes électriques. D'autres catégories de produits pourront être ajoutées au fil du temps.



Quelques exemples concrets

Vous êtes un fabricant belge d’appareils électroménagers intelligents

Vous êtes une entreprise belge qui fabrique des appareils de cuisine connectés et les commercialise dans toute l’Europe. Aujourd’hui, vos clients remplacent souvent votre produit lorsqu’un module d’affichage ou une batterie tombe en panne, car les pièces de rechange sont difficiles à obtenir.

En vertu de l’EU Repair Act, vous devrez **maintenir la disponibilité des pièces de rechange pendant plusieurs années** après la vente du produit. Vous devrez également mettre à la disposition de vos clients et des réparateurs indépendants des informations et des options de réparation à un coût raisonnable. Cela pourrait vous amener à repenser certains produits afin qu’ils puissent être ouverts et réparés plus facilement. Vous pourriez également devoir adapter les contrats avec vos fournisseurs, la logistique des pièces de rechange et les procédures de support client.

Vous êtes un fabricant de dispositifs de mobilité connectés

En tant qu’entreprise commercialisant des trottinettes électriques et d’autres dispositifs de mobilité alimentés par batterie, vous utilisez actuellement un logiciel qui ne reconnaît que les batteries fournies directement par le fabricant. Avec la nouvelle législation, les restrictions qui empêchent inutilement l’utilisation de solutions de réparation compatibles pourraient devenir problématiques. Vous devrez évaluer avec attention si ces restrictions sont réellement nécessaires pour des raisons de sécurité ou de cybersécurité.

Parallèlement, des exigences distinctes prévues par le règlement européen sur les batteries introduiront, à partir de 2027, des obligations de réparabilité pour certaines batteries.



Comment vous préparer à la directive européenne sur le droit à la réparation ??

Au plus tard le 31 juillet 2026, la directive sur le droit à la réparation doit être transposée en droit belge. Les entreprises doivent donc?:

1. Déterminer si leurs produits relèvent de la législation européenne actuelle ou à venir sur la réparabilité

Vérifiez si vos produits sont couverts par la directive sur le droit à la réparation et par la législation spécifique aux produits, notamment les exigences d'écoconception prévues par l'ESPR.

2. Évaluer les conséquences pour leurs produits et leurs services après-vente

Le cas échéant, vérifiez si vos produits et vos processus après-vente respectent les exigences applicables en matière de réparabilité, de réparation, de pièces de rechange et d'informations sur les réparations.

3. Revoir leurs logiciels, leurs pièces de rechange et leur stratégie de service

Vérifiez si vos restrictions actuelles en matière de réparation, vos prix pour les pièces de rechange ou vos politiques de service sont susceptibles de créer des risques de non-conformité.

4. Préparer leurs processus internes et leur communication avec les clients

Mettez à jour vos procédures de réparation, les informations destinées aux consommateurs, le traitement des garanties et vos processus après-vente avant l'entrée en application des nouvelles règles.

Examinez en particulier vos procédures de garantie afin de tenir compte de la prolongation de la période de garantie légale lorsque le consommateur choisit la réparation.

La directive sur le droit à la réparation montre clairement que la durabilité, la conformité et les modèles économiques circulaires sont de plus en plus étroitement liés. Avec l'ESPR et les autres textes européens en faveur de l'économie circulaire, elle s'inscrit dans un cadre européen de plus en plus cohérent, qui vise à prolonger la durée de vie des produits et à encourager la réparation ainsi que les modèles économiques circulaires. Les entreprises qui anticipent ces évolutions peuvent réduire les risques tout en renforçant la confiance de leurs clients et leur compétitivité. Les services de réparation, les activités de reconditionnement et la gestion des pièces de rechange peuvent également devenir de nouveaux modèles économiques créateurs de valeur dans l'économie circulaire.

Pour en savoir plus

Vous vous demandez ce que l’EU Repair Act implique pour vos produits ??

Les règles concernent la conception des produits, les pièces de rechange, les services de réparation et la communication avec les clients. Échangez avec nos experts sur vos défis et découvrez comment préparer votre entreprise à temps.

Parlez à notre experte

Auteurs



Katrien Meuwis